

• **N° 539.** — Par arrêté du Gouverneur en date du 30 novembre 1897, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense d'âge a été accordée au sieur Tschuotu a Tefa, à l'effet de contracter mariage.

N° 540. — Par arrêté du Gouverneur en date du 30 novembre 1897, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense d'âge a été accordée à la demoiselle Terii EHIRA a Teura, à l'effet de contracter mariage.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N° 541. — Par décret en date du 18 août 1897, rendu sur le rapport du Ministre des Colonies et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, sont nommés :

Conseiller à la Cour d'appel de Nouméa, M. Olivaint, juge-président du tribunal de première instance de Papeete, en remplacement de M. Guiraud, dont la démission est acceptée et qui est nommé Conseiller honoraire.

Juge-président du tribunal de première instance de Papeete, M. Jouin, Substitut du Procureur de la République près le tribunal de 1^{re} instance de Nouméa, en remplacement de M. Olivaint.

N° 542. — Par arrêté ministériel en date du 5 août 1897, M. Delon, administrateur-adjoint de 2^e classe, a été appelé à servir aux îles Marquises, en remplacement de M. Tautain, administrateur de 2^e classe, désigné pour continuer ses services à Madagascar.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 1^{er} novembre 1897 —

N° 543. — M. Lanteirès, Jean, qui a subi avec succès l'examen prescrit, est nommé écrivain de 2^e classe de la Direction de l'Intérieur.

N° 544. — M. Liontel, Président du Tribunal supérieur, est nommé provisoirement Procureur de la République, Chef du Service Judiciaire en remplacement de M. Bomnier, décédé.